26 mars 1968

informés, au cours d'entretiens officieux, qu'ils s'en tiendraient aux mêmes normes. Je serais heureux de le vérifier et de le confirmer pour mon honorable ami.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Comptet-il saisir le Bureau de revision des prix, organisme tant vanté que se propose de créer le gouvernement, de la hausse du prix des automobiles si elle découle des frais supplémentaires occasionnés par les dispositifs de sécurité?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, c'est à mon avis une question qui exige un examen. S'il y a lieu d'en saisir le Bureau, nous n'hésiterons certainement pas à le faire.

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait au ministre des Finances, mais, puisqu'il n'est pas là, le premier ministre pourrait peut-être nous donner la réponse. Comme des fonds sont requis d'urgence pour financer le matériel et les approvisionnements qu'exige le prochain ensemencement de printemps, le gouvernement songe-t-il à apporter des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, afin de l'appliquer au plus tôt?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'examinerai volontiers la situation. Je pourrais peut-être fournir une réponse le 23 avril.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. En examinant la situation, le premier ministre, à cause du besoin urgent, demanderait-il au ministre des Finances d'indiquer à la Chambre quand elle pourrait être saisie des modifications?

Le très hon. M. Pearson: Je vais m'occuper de la chose immédiatement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC-LES CONGÉDIEMENTS MASSIFS AUX CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, une question au ministre de l'Indus-[L'hon. M. Hellyer.]

organisme chargé d'une telle vérification, trie. Sait-il qu'il y a des congédiements masmais les fabricants d'automobiles nous ont sifs à la Davie Shipbuilding Limited et à la George T. Davie Company de Lauzon (P.Q.) en raison du manque de commandes? Le ministre pourrait-il me dire aussi si l'on prévoit une aide aux nombreux chômeurs que compte cette petite ville du Québec?

> L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Les congédiements ont été nombreux à la George T. Davie Company. Je suis heureux de vous informer que la situation s'est un peu améliorée depuis quelques semaines. La cession ou la vente de la George T. Davie Company, chantier naval adjacent à la Davie Shipbuilding Limited, a provoqué des difficultés quant au déplacement de l'effectif ouvrier en raison des règles d'ancienneté prévues dans les ententes syndicales.

> Sauf erreur, on tente de concilier les règlements touchant l'ancienneté avec la continuité de l'emploi. Entre-temps, la Davie Shipbuilding Company cherche à obtenir des contrats commerciaux, et il est possible que le gouvernement lui confie certains travaux dans un avenir assez rapproché.

> M. Lewis: Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, qu'on ne tient plus compte de la sécurité, et qu'un grand nombre...

> M. l'Orateur: A l'ordre. La question complémentaire du député prête à controverse.

> L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il appartient uniquement au syndicat de discuter du problème de l'ancienneté.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être m'en tenir à votre décision et reposer ma question autrement. Le ministre nous dirait-il si des employés ont été mutés de Lauzon à Montréal et, si oui, a-t-on tenu compte de leur ancienneté?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, les droits à l'ancienneté, leur applicabilité et leur mise en vigueur sont des questions qui relèvent du syndicat, et non de la compagnie. Des pourparlers ont lieu à cet égard, semble-t-il, entre le syndicat, ses sections compagnie.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre veut-il dire à la Chambre s'il a eu des consultations avec l'honorable député de Lévis hier?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.